

# 78 votre canton

/ Brueil-en-Vexin / Drocourt / Follainville-Dennemont / Fontenay-Saint-Père / Gargenville / Guernes / Guitrancourt / Issou / Jambville / Juziers / Lainville-en-Véxin / Limay / Montalet-le-Bois / Oinville-sur-Montcient / Porcheville / Sailly / Saint-Martin-la-Garenne /

# Limay



La SARP Industries est la plus importante entreprise de Limay.



Les Impressionnistes : 50 logements locatifs sociaux de qualité ayant fait l'objet d'un concours et gérés par la SOVAL.

Seine Aval

## O.I.N.

En 1994, le schéma directeur de la région d'Ile-de-France avait qualifié le secteur Seine Aval comme « secteur de re-développement ».

Cette volonté a été reprise dans le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 en désignant Seine Aval comme l'un des dix territoires prioritaires d'Ile-de-France.

Aujourd'hui, l'Etat souhaite s'impliquer davantage sur ce territoire Seine Aval et se fixe l'ambition de résorber la crise du logement d'une part, et de contribuer au développement économique d'autre part. L'Etat a donc décidé à cet effet de lancer une Opération d'Intérêt National Seine Aval (O.I.N) dont le périmètre s'étend, le long de la Seine, de la boucle de Chanteloup-les-Vignes à Bonnières-Freuseuse et comprend les pôles urbains de Mantes-en-Yvelines et des Mureaux.

Je me réjouis que l'Etat reconnaisse l'importance de ce territoire. Celui-ci doit jouer (et il le peut !) un rôle stratégique majeur sur le plan économique et urbanistique. Pour ce faire, il doit donc bénéficier d'aides et de moyens à la hauteur des enjeux pour les collectivités et les populations concernées.

Le Canton de Limay a des atouts importants : le développement économique, commercial dans les communes des bords de Seine, le tourisme et la préservation de l'agriculture. Sur le reste du Canton, cette Opération d'Intérêt National peut nous permettre de mettre en valeur notre territoire sans saccager notre cadre de vie. ■

Projets

## Aménagement

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) qui planifie le développement est en révision. Rappelons qu'à l'époque, ce schéma avait été imposé par l'Etat ! Dans ce cadre, le Conseil général réactualise son schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY). Le président de la

Région Ile-de-France a participé en mars à la séance de l'assemblée départementale.

A cette occasion, nous avons regretté le retard pris dans de nombreux projets et les déséquilibres qui perdurent depuis des années. Nous avons par ailleurs insisté sur la nécessité d'un développement économique créateur d'emplois diversifiés. Après avoir rappelé l'importance du maintien et du développement des services publics dans les Yvelines, nous avons souligné l'urgence du renforcement, de la modernisation des transports en commun et dit l'importance du bouclage de la Francilienne au nord des Yvelines et au sud, l'urgence du prolongement de l'A 12 hors des villes (proposition soutenue par le Président de la Région), ainsi que la création du F13-C13 permettant la déviation de Juziers-Gargenville.

Cette dernière, nous l'attendons depuis plus de 30 ans !

Il est urgent de la réaliser. ■

Edito

## Mon engagement

Voici le nouveau journal trimestriel que le Président du Conseil général des Yvelines a décidé de publier afin de mieux faire connaître l'action du Département. C'est bien nécessaire.

Sur le recto, vous pourrez lire les informations que le Président souhaite porter à la connaissance des Yvelinois. Au verso, chaque Conseiller général s'adresse, librement, aux habitants de son Canton.

J'ai accepté cette proposition car je pense nécessaire de mieux informer les habitants du Canton de Limay sur l'action du Conseil général dans de nombreux aspects de votre vie quotidienne. Mais également, parce que j'ai toute latitude pour exprimer mon point de vue d'élu communiste au service de l'intérêt général, au service de l'intérêt des 17 communes de notre Canton.

Etre mieux informé, c'est mieux comprendre, c'est aussi avoir les outils pour critiquer, décider et agir.

Votre dévoué.  
Très cordialement.

Jacques SAINT-AMAUX  
Conseiller général des Yvelines



Parc National Régional

## Forêt de Moussus-Saint-Laurent à Guitrancourt et Brueil-en-Vexin.

Conformément à l'article L.143-1 du Code forestier, toute forêt soumise au régime forestier doit faire l'objet d'un document\* d'aménagement élaboré par l'Office National des Forêts pour le compte de la collectivité propriétaire.

La forêt de Moussus-Saint-Laurent est propriété départementale. Incluse dans le périmètre du Parc Naturel

Régional du Vexin et faisant partie des communes de Guitrancourt et de Brueil-en-Vexin, le Conseil général du 22 décembre 2005 a décidé, pour une période de 15 ans, d'y engager des aménagements : entretien, amélioration des infrastructures et des équipements d'accueil du public, gestion durable des peuplements avec renouvellement des peuplements fragilisés ou âgés, mise en valeur des secteurs d'intérêts écologique. ■

\* Ce document d'aménagement définit les objectifs souhaités par les propriétaires et dresse la liste des interventions à mener (coupe de bois, travaux, équipements, etc.).

Social

## Logement

Dans sa politique en faveur du logement, le Conseil général souhaite encourager la production de logements. Deux décisions importantes ont été prises à cet effet : La création d'un établissement public foncier, et la création d'un « contrat de développement de l'offre résidentielle » qui serait signé par des communes, permettant à ces dernières de bénéficier d'une aide de 10 000 € par logement supplémentaire produit

par rapport à une moyenne observée entre les années 2000 et 2004.

Si la première décision a mes faveurs, la seconde me semble être marquée par un manque de moyens incitatifs pour la production de logements sociaux (locatifs et en accession) et s'éloigner de l'objectif principal qui est d'atteindre 20 % de logements sociaux comme le veut la législation en vigueur. Bien que ce « contrat » affiche l'objectif de développer une offre diversifiée en terme de typologie et de conditions d'accès, il reste bien insuffisant et peu incitatif, tant que n'est pas précisé, que

parmi ces logements dits supplémentaires doivent figurer 20 % de logements sociaux ou qu'un minimum de 20 % de logement sociaux est requis pour qu'une commune puisse être éligible à ladite aide. Si je partage la première proposition ainsi que les objectifs concernant l'amélioration de l'habitat, l'aide à la construction de foyers de jeunes travailleurs, de logements d'étudiants et d'hébergement social, je maintiens, comme je l'ai fait lors du Conseil général du 24/02/06 mon désaccord sur la « philosophie » du « contrat » qui renonce à faire de la construction de logements sociaux, une priorité ! ■

Permanence

## Permanence de Jacques Saint-Amaux en Mairie de Limay :

chaque mardi, de 15 à 17 h, sur rendez-vous en téléphonant au

01 34 97 27 69 ou  
au 01 34 97 27 40.

Limay, chef-lieu de Canton a son propre site Internet : [www.ville-limay.fr](http://www.ville-limay.fr)

Vous pouvez, à partir de ce site vous adresser à votre Conseiller général, Jacques Saint-Amaux. ■

Expressions politiques

En application de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression des groupes politiques composant l'Assemblée départementale. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

### Groupe de la majorité départementale

6 000 logements par an dans les 5 années à venir, tel est l'objectif approuvé par notre Assemblée Départementale le 4 février 2006, à l'initiative du Président Pierre BÉDIER.

Dotée d'une enveloppe financière de 36 millions d'euros, cette politique ambitieuse et innovante est destinée à permettre la construction d'ici à 2010 de 30 000 logements - en location ou en accession sociale à la propriété - soit une augmentation de 50 % du rythme de la construction actuelle.

En collaboration avec les collectivités locales, cette politique audacieuse de réduction des inégalités, permettra aux jeunes ménages yvelinois de vivre dans des logements de qualité, renforçant ainsi l'attractivité de notre territoire, seule source de créations d'emplois.

### Groupe socialistes et apparentés

Le Conseil général a changé de président mais pas de majorité hélas ! Après les années Borotra, marquées par une personnalité atypique et républicaine dont nous ne partageons pas toutes les options mais que nous respectons et qui nous respectait, voici le temps de M. Pierre Bédier. Nous n'avons pas présenté de candidat contre lui car compte tenu du découpage électoral injuste et de ses résultats (9 gauche sur 39 !) cela n'aurait servi à rien et surtout parce que nous voulons vous défendre vous qui nous faites confiance même si nous sommes minoritaires : nous jugerons donc sur pièces et actes, pas sur blabla. Nous dirons oui, nous dirons non : des valeurs, oui, de l'idéologie, non. De la justice sociale, oui, des privilèges, non. Opposition constructive.

Aidez-nous à tenir ce cap : prenez contact, venez juger sur place !

### Groupe communiste

Le groupe communiste composé de Jacques Saint-Amaux pour le canton de Limay et de Michel Espinat pour le canton de Trappes, participe activement aux débats de l'assemblée départementale. Au sein de celle-ci largement dominée par la droite, notre ambition est de porter les aspirations de la jeunesse, des plus défavorisés, des chômeurs, des salariés, des enseignants qui oeuvrent à la réussite scolaire du plus grand nombre et des associations diverses. Nous ne partageons pas nombre de priorités de la majorité départementale, mais tâchons de faire œuvre de propositions alternatives. Notre combat est celui de la justice, du progrès social et de la solidarité. Nous sommes à votre écoute et à votre disposition.